

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE**

**5 place du Parc
61300 L'AIGLE**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ORNE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**du Bureau communautaire
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle**

SÉANCE DU 12 FÉVRIER 2026

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	9
PRESENTS	9
VOTANTS	7

L'an deux mil vingt-six, le douze février à dix-huit heures, les membres du Bureau communautaire légalement convoqués le six février 2026, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

CONVOCACTION

Datée	du 06/02/2026
Affichée	le 06/02/2026

Monsieur Guy MARTEL a été nommé secrétaire de séance.

OBJET

**Attribution du marché
subséquent n° 5 Mobilier - Aire
de jeux du lot n° 3 maçonnerie
paysagère et mobilier de
l'accord-cadre de travaux
des espaces publics
ANRU La Madeleine**

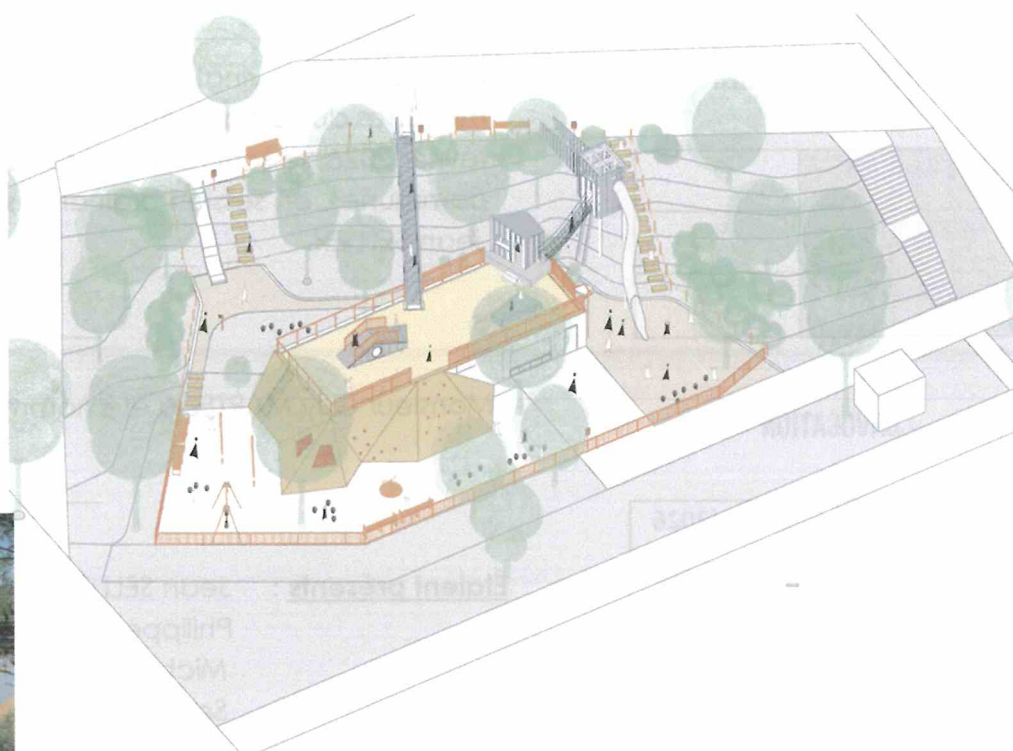
Étaient présents : Jean SELLIER
Philippe VAN-HOORNE
Michel LE GLAUNEC
Serge DELAVALLÉE
Guy MARTEL
François BRIZARD
Nathalie LENÔTRE
Jean-Luc BEAUFILS
Véronique HELLEUX

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau que le projet d'aménagement des espaces publics du quartier de la Madeleine intègre une aire de jeux.

En effet, le cabinet DIAGRAM, dans le cadre de sa mission portant sur la révision du plan guide, a proposé de conserver la chaufferie et d'exploiter sa toiture pour aménager une aire de jeux. Cette aire de jeux est considérée comme le cœur du quartier étant donné sa proximité immédiate des équipements publics (Pôle Animation Sociale).

Caractère de l'espace : créer une focale importante dans le quartier où grands et petits enfants peuvent s'amuser

Matérialités : sols en sol souple, sable, graviers roulés conformes aux aires de jeux
Ouvrages ludiques sur mesure en bois ou métal
Choix de jeux chez fournisseurs spécialisés



Lors de la séance du 15/05/2025, le Conseil communautaire a approuvé la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la ville de L'Aigle et la CdC pour l'aménagement des espaces publics du quartier de la Madeleine à L'Aigle. L'aire de jeu relève de la compétence de la Ville de L'Aigle.

Le marché de travaux de la réhabilitation de la chaufferie a été attribué par décision du Président en date du 17 juillet 2025.

L'entreprise VALLOIS, titulaire de l'accord-cadre mono-attributaire de travaux à marchés subséquents pour le lot 3 « maçonnerie paysagère et mobilier » a été invitée, conformément à l'article 8 de l'accord-cadre, à déposer une offre pour le marché subséquent n° 5 mobilier/aire de jeux.

Monsieur le Président présente le rapport d'analyse de l'offre.

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20260212-2026-02-12-015-DE
Date de télétransmission : 18/02/2026
Date de réception préfecture : 18/02/2026

Sur la base de cette analyse, la Commission MAPA réunie le 3/02/26 a proposé d'attribuer le marché à l'entreprise VALLOIS.

- Vu le Code de la commande publique et notamment les articles R2162-7 à R2162-12 ;
- Vu la délibération n° 2024-04-18-119 du Conseil communautaire en date du 18 avril 2024 attribuant les accords-cadres de travaux à marchés subséquents pour les espaces publics du quartier de La Madeleine à L'Aigle ;
- Vu la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de l'aménagement des espaces publics signée le 19/05/2025 avec la commune de L'Aigle ;
- Vu le rapport d'analyse des offres ;
- Vu l'avis de la commission ad-hoc dans sa séance du 3 février 2026 ;
- Considérant que les crédits sont prévus au budget à travers l'autorisation de programme associée à des crédits de paiements ;

Monsieur Sellier et Monsieur Van-Hoorne ne prennent pas part au vote.

Le Bureau, après en avoir délibéré :

- **RETIENT** pour le marché subséquent n°5 Mobilier / Aire de jeux du lot n° 3 « maçonnerie paysagère et mobilier » de l'accord-cadre de travaux des espaces publics ANRU La Madeleine, l'offre présentée par l'entreprise VALLOIS pour un montant de 392 612,57 € HT soit 471 135,08 € TTC
- **AUTORISE** la SHEMA, mandataire, et le Président à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente décision ainsi que ses éventuels avenants sans effet financier

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

18 FEV. 2026

Acte reçu en préfecture le
Publié en ligne le
Certifié exécutoire

18 FEV. 2026

Pour le Président empêché,
Le 1^{er} Vice-président,
Philippe VAN-HOORNE



Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20260212-2026-02-12-015-DE
Date de télétransmission : 18/02/2026
Date de réception préfecture : 18/02/2026

